



SNMD

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 17 octobre 2014

L'administration boycotte le dialogue social !

Compte rendu du Comité hygiène sécurité et conditions de travail M'OO

du 2 octobre 2014

En bref :

Bilan 2013 des effectifs réels par services	page 2
Accident de service du 8 août 2014 (<i>délibération</i>)	page 3
PV du CHSCT exceptionnel du 11/09 ; conclusion 5.2 du rapport d'enquête CHSCT sur l'accident de travail du 8 août ; préconisations de prévention des risques professionnels	
Avis : favorable unanime (5 voix CGT)	
Espace café au musée de l'Orangerie	page 4
Avis : défavorable unanime (5 voix CGT)	
Espace café-bar à l'auditorium du musée d'Orsay	page 5
Avis : défavorable unanime (5 voix CGT)	
Cheminement des denrées alimentaires et des déchets au musée d'Orsay	page 6
Bilan de l'audit des flux de visiteurs	page 6
Suivi des travaux	page 7
Procédure de sécurité-incendie à l'Orangerie	page 9
Accessibilité PMR	page 9
Protocole de sécurité d'agents EPMO intervenant en milieu carcéral	page 10
Projet d'ouverture 7 jours sur 7	page 10

Ordre du jour

A quoi sert le CHSCT ? Pour la Direction :

1 - à faire passer en force ses projets (« espaces cafés » par-ci et par-là) sans tenir compte des avis des représentants, unanimement défavorables : « *On le fera quand même* ». La Direction aime la concertation... avec ceux qui sont d'accord avec elle uniquement.

2 - à se rétracter sur ses engagements et repousser aux calendes le plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail (toujours pas mis en forme pour communication avec engagement sur les amendements)

3 - à botter en touche les points santé sécurité demandés par les représentants du personnel, mandatés par des collègues dans les services

4 - à supprimer le comité des risques psychosociaux + le comité de suivi des contractuels

5 - à triturer les comptes rendus pour effacer les dysfonctionnements signalés par les représentants, et aussi les quelques décisions d'actions marmonnées du bout des lèvres.

Bref, la Direction M'OO décide des points traités, sélectionnés par elle, à la date qui lui convient.

Elle déplore que les points santé et sécurité demandés par les représentants du personnel « alourdissent » l'ordre du jour. Ils s'empilent en effet de séances en séances, faute de solutions et de résolutions.

Le dernier CHSCT remonte à six mois (avril, c'était le premier de l'année); la CGT a demandé avec insistance un CHSCT en juin, refusé catégoriquement par la Direction qui reconnaît aujourd'hui... qu'il a manqué un CHSCT en juin !

C'est pour ne pas « alourdir » l'ordre du jour que la Direction a eu la délicatesse de ne pas inscrire à l'ordre du jour la soirée exceptionnelle télé / radio organisée dans quelques jours, avec fermeture de plusieurs zones publiques pendant trois jours, mobilisation des équipes de nuit, accès de tous les visiteurs au musée et à l'expo Sade par la seule galerie latérale Lille (2,5 unités de passage entrées/sorties pour 8 à 10 000 visiteurs attendus par jour), fermeture anticipée prévue du musée...

C'est ce qu'on appelle « améliorer l'accueil du public ».

Bref, ayant visiblement un problème avec la démocratie sociale et l'art. 15 des CHSCT, la Direction s'agace que des représentants du personnel « exigent des points à l'ordre du jour malgré l'opposition de la Direction. »

Des représentants qui ne demandent rien, c'est tellement plus agréable.

Bilan 2013 des effectifs réels par services

Nous avons demandé à l'administration un tableau du différentiel des emplois prévus et budgétés par services en 2013, et des emplois réellement consommés en 2013 (≠ bilan GPEEC postes non pourvus).

Elle a préféré nous laisser faire nous-mêmes les calculs. Ce que nous avons fait en comparant les documents-sources :

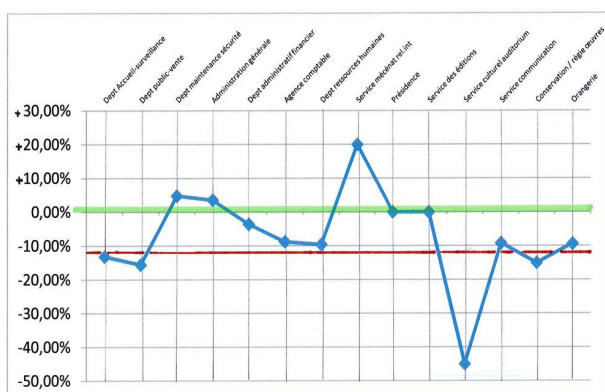
1 - le prévisionnel GPEEC 2013 présenté en CT le 22/11/2012 ;

2 - le bilan social 2013 présenté en CT le 19/06/2014

(titulaires + contractuels + 4 hors plafond mécénés). Les autres hors plafond d'emploi (apprentis, emplois d'avenir) ne sont pas comptés.

Voici le résultat, qui met en évidence avec quels moyens humains l'établissement a réellement fonctionné en 2013, au 31 décembre.

1	2	3	4	5
2013	Solde ETP / ETPT (=3, en %)	Solde ETP GPEEC / ETPT Bilan social (4 -5)	Emplois ETP prévisionnels (GPEEC)	Emplois ETPT consommés au 31 décembre (Bilan social)
Entité (dépt. / service)				
Total EPMO	- 11,55 %	- 74,3	643	568,7
Dépt accueil-surveillance	- 13,20 %	- 35	268,8	233,8
Dépt publics-vente	- 15,60 %	- 13,8	88,4	74,6
Dépt. maintenance sécurité	+ 4,80 %	+ 1	20,9	21,9
Administration générale	+ 3,55 %	+ 0,7	19,7	20,4
Dépt. administratif financier	- 3,60 %	- 0,7	19,5	18,8
Agence comptable	- 8,80 %	- 0,5	5,7	5
Dépt. ressources humaines	- 9,60 %	- 1,8	18,7	16,9
Service mécénat rel. int.	+ 20 %	+ 1	5	6
Présidence	0 %	0	3	3
Service des éditions	0 %	0	4	4
Service culturel auditorium	- 45,01 %	- 8,7	19,3	10,6
Service communication	- 9,20 %	- 0,9	9,8	8,9
Conservation / régie œuvres	- 15,07 %	- 10,2	67,7	57,5
Orangerie	- 9,40 %	- 7	74,5	67,5



Graphique CGT-M'OO

Rapport d'enquête CHSCT de l'accident de travail du 8 août

Vos représentants ont demandé que ce point soit traité à part dans un CHSCT exceptionnel dédié.

Refus ferme de la Direction qui tient à ce que le point soit à l'ordre du jour de ce CHSCT ordinaire du 2 octobre, bien qu'elle n'ait rien versé au dossier.

Nous nous désolons de constater que pour la Direction un sujet aussi grave ne trouve sa place dans l'ordre du jour qu'en point « 2 bis » sur le même plan que le protocole de remplacement des ampoules grillées.

Procès verbal du CHSCT exceptionnel du 11/09/2014.

L'administration a reçu le projet de PV le 15/09 mais ne l'a transmis que deux semaines plus tard, le 30/09, deux jours avant le CHSCT...

Avis : favorable unanime (5 voix CGT – SUD absent)

L'administration envisage de ne pas archiver ce PV sur l'intranet (DRH) - où figurent tous les PV - « pour ne pas heurter les agents » (qui ne sont pas obligés de le consulter).

La délégation d'enquête CHSCT s'est efforcée de conclure pour le 2 octobre l'enquête par un rapport consensuel. Celui-ci n'a pas abouti car des désaccords ont persisté, l'enquête s'étant heurtée à de

nombreuses impasses, et l'administration s'étant rétractée d'une version intermédiaire en date du 25/09.

Le rapport contradictoire n'a pas été signé.

L'administration annonce en séance qu'elle demande une délibération sur une extraction de la seule conclusion du rapport (3 lignes sur 16 pages), chapitre 5.2 :

Position de la délégation d'enquête sur le lien travail-suicide :

Avis : favorable unanime (5 voix CGT – SUD absent)

Sept préconisations relatives à la prévention des facteurs de risques professionnels collectifs sont validées ; l'administration présente en séance cinq amendements et demande une délibération du CHSCT sur des risques pour la santé au travail issus d'une analyse qu'elle a rejetée *in extremis*.

Avis : favorable unanime (5 voix CGT – SUD absent)

Création d'un espace café à l'**Orangerie** (délibération)

Avis : défavorable unanime (5 voix CGT – SUD absent)

Ce point aurait dû être à l'ordre du jour du précédent CHSCT il y a... six mois (3 avril). La Direction s'en est bien gardé. Il aurait dû être à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 26 juin (autorisation d'occupation temporaire). Rien du tout !

Le groupe de travail auquel les représentants du personnel devaient être conviés n'a jamais été convoqué.

L'EPM'O est un EPA (administratif) et non un EPIC (industriel et commercial) : il n'a pas vocation à démultiplier tous azimuts les activités commerciales.

La CGT note que des espaces sont trouvés beaucoup plus rapidement pour des activités commerciales que pour des activités culturelles et éducatives qui attendent depuis

des lustres quelques m² promis juré craché.

La librairie RMN est « *repensée* » = réduite.

Le café se déploie dans un espace étroit : 48 m² pour 19 places assises et 12 places debout prévues !

L'espace de circulation entre les deux escaliers publics sera réduit en surface, alors que vont s'y concentrer les files d'attente entrée du café et entrée librairie + sortie librairie/café (unités de passage insuffisantes).

La jauge est sous-évaluée : « *file d'attente 5/6 personnes* » autorégulée (!) par une abondante signalétique.

La CGT alerte sur le risque de sur-affluence et d'engorgement dangereux des flux croisés de visiteurs entrant et sortant du café et de la librairie, descendant et remontant du niveau 0 au niveau -2 ; ainsi que l'accessibilité très difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Le cahier des charges stipule que « *la gestion de la file d'attente incombe à l'occupant. Le personnel de l'occupant doit aller à l'encontre des visiteurs [sic!] pour stopper la file d'attente à la limite fixée par l'EPM'O et les informer du temps d'attente.* »

une « obligation » qui ne figure pas dans la liste des pénalités, et qui est mission impossible compte tenu de l'effectif minimum pour gérer ce café (approvisionnement, commandes, service, encaissement, évacuation des déchets, nettoyage...)

Des aliments et boissons sont susceptibles d'être emportés par des visiteurs inattentifs au règlement de visite dans la librairie, voire dans les salles du musée.

La co-activité musée/librairie/café dans un espace concentré est génératrice de difficultés : utilisation d'un monte-charges unique (quid en cas de panne ?) et un ascenseur unique pour les PMR.

Accueillir et servir les derniers clients du café à 17h30 pour une fermeture du lieu à 17h45 est potentiellement conflictuel.

Dans le dossier, le plan manque du cheminement d'approvisionnement des denrées du café et des ouvrages de la librairie, et de l'évacuation des déchets : l'administration s'engage à nous le transmettre, « *rapidement* » bien entendu.

Ça fait vertueux dans le procès verbal, même si rien ne nous est transmis *in fine*.

Les poubelles du -2, déjà surchargées, devront recevoir en plus les déchets du café. Déchets d'autant plus volumineux que le choix scandaleux d'une vaisselle jetable a été imposé à l'occupant.

On nous dit qu'elle est jetable « éco-responsable » : est-il prévu un tri sélectif pour le recyclage (et donc des conteneurs dédiés) ? Non.

Est-il prévu un bureau pour le concessionnaire occupant ? Non.

Un vestiaire pour le personnel de l'exploitant ? Non nous répond-on.

Pourtant, le cahier des charges précise bien : « *L'EPMO donne accès à l'occupant à un vestiaire aménagé.* »

Une visite CHSCT est prévue le 7 novembre, avant la mise en place du chantier en janvier 2015 pour des travaux concomitants café/librairie jusqu'en juin 2015.

Un comptoir de vente RMNGP sera installé au niveau -2 durant ces travaux, l'AOT étant renouvelée jusqu'en 2023.

L'EPMO prend à sa charge, pour un montant estimé à 75000 € HT les travaux sur les sols, murs et plafonds, climatisation chauffage, électricité éclairage, plomberie, vidéosurveillance.

L'occupant prend à sa charge les travaux d'aménagement, estimés à 200 000 € HT.

L'intérêt de ce café pour la Direction est aussi de faciliter l'organisation de petits-déjeuners, déjeuners et collations dans le cadre d'événements programmés par le musée de l'**Orangerie** pour le compte de tiers (privatisations d'espaces). On l'avait bien compris.

Création d'un espace café-bar à l'auditorium d'Orsay (*délibération*)

Avis : défavorable unanime (5 voix CGT – SUD absent)

Ce point aurait dû être à l'ordre du jour du précédent CHSCT il y a... six mois (3 avril). La Direction s'en est bien gardé. L'ouverture de ce bar est annoncée sur le site web et dans la brochure Musique depuis septembre.

Aucun plan du hall de l'auditorium n'est versé au dossier CHSCT : quid de l'emplacement du comptoir, du buffet haut, des mange-debout et de la circulation des denrées et déchets ? On n'en saura rien. La Direction ne s'engage pas à nous transmettre quelque plan que ce soit. L'affaire est pliée.

Les problèmes sont similaires à ceux du café de l'Ours et du café de l'**Orangerie** : ambiguïté du projet, annoncé pour les seuls concerts du jeudi soir en CHSCT, mais aussi pour les concerts de midi trente en Conseil d'administration.

Le hall de l'auditorium est une zone publique où tout visiteur du musée peut se rendre. C'est un espace exigu (100 m²) pour un potentiel de 340 auditeurs à l'auditorium.

Le risque existe que des consommateurs accèdent à l'auditorium avec une boisson ou un aliment. L'acheminement du matériel et des denrées (roll-conteneurs) tout comme l'évacuation des déchets sont prévus par un ascenseur public exigu : le 2 (B).

L'Inspecteur santé sécurité avait contesté en 2010 la priorité prise par l'occupant gestionnaire du café du Lion sur les visiteurs, notamment ceux à mobilité réduite. Les conteneurs pas toujours étanches salissent et abîment les ascenseurs.

Eh bien c'est encore un bel exemple de ce qu'on appelle « *améliorer l'accueil des visiteurs* » et l'accessibilité :

des ascenseurs indisponibles mais la possibilité d'acheter une coupe de champagne. C'est pas magnifique ?

Cheminement des denrées alimentaires et des déchets au musée d'Orsay

Demande de la CGT, avec plans : non fournis. La Direction refuse de traiter ce point.

La CGT signale les pratiques d'hygiène « *Il est absolument interdit de faire croiser la réception des denrées alimentaires avec la sortie des déchets.* »

Directive CEE 93/43 : « *VI - Les déchets alimentaires et autres ne doivent pas pouvoir être entassés dans un local par lequel circulent des denrées alimentaires.* »

Une porte unique, sur le parvis, sert pour le restaurant du public, le café de l'Ours, le café Campana, le restaurant du personnel et bientôt le café-bar de l'auditorium...

Impact sur la santé des évolutions de prestations de nettoyage

Demande CGT : la Direction refuse de traiter ce point.

Néanmoins, demander ce point à l'ordre du jour aura au moins servi à ce que ces dernières semaines, un grand nettoyage en hauteur des poussières accumulées soit effectué en zone publique sur plusieurs lundis jour de fermeture. Des troupeaux de moutons ont été aspirés.

La réduction des effectifs de la société prestataire a conduit à une réduction des prestations, qui devrait s'amplifier avec la baisse des dépenses de fonctionnement par « l'optimisation » du nettoyage, qui peut contribuer à l'augmentation des crises d'asthme, allergies et irritations ORL.

Permanences du médecin de prévention et de l'assistante sociale

Point demandé par SUD. La CGT s'est déjà exprimée plusieurs fois sur ce sujet lors des séances précédentes.

Bilan de l'audit des flux de visiteurs

Point demandé par la CGT. Refus de la Direction, qui repousse le sujet à la présentation ultérieure du projet *Delta* de réaménagement des espaces d'accueil. Cet audit est fini, mais la Direction n'entend pas associer vos représentants à la réflexion sur une meilleure gestion des flux de public, enjeu crucial pourtant pour la qualité d'accueil du public et la qualité des conditions de travail des personnels d'accueil.

Règlement intérieur : annexe DMS (dépt. maintenance sécurité)

Demande CGT : point fermement refusé par la Direction, malgré son engagement formel au CHSCT du 3 avril.

DUERP : achèvement et mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels

Demande CGT : point refusé par la Direction.



Particules de poussières de ponçage sans aspiration, en ouverture publique zone muséo.

Suivi des travaux

Aménagement travaux CHSCT

Le plan d'action voté en avril 2014... ne sera pas tenu en 2014.

Calendrier 2^e semestre 2014 :

- salles de repos niveau -1 Opéra : chantier reporté

- régie des recettes : « *L'année 2014 sera consacrée : 1. à la poursuite des aménagements à la régie des recettes* »

Rien n'est prévu, hormis une livraison de mobilier en attente de réception.

- bureaux dépt. Muséographie-travaux (DMT) 6^e étage. « *Art. 52. – Les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procèdent à intervalles réguliers à la visite des services. Les missions accomplies dans le cadre du présent article doivent donner lieu à un rapport présenté au comité.* »

Nous n'aurons ni rapport, ni préconisations.

- centrale GTC de surveillance : opération « en cours » mais retardée.

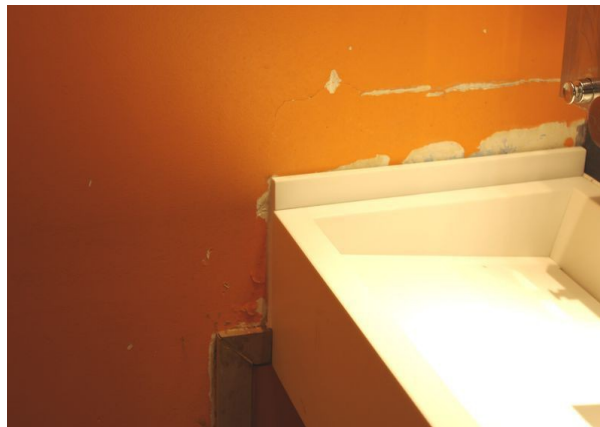
- ascenseurs : la rénovation de certains ascenseurs est reportée en raison notamment de problèmes de rupture de stock et d'indisponibilité des pièces de rechange.

La CGT signale qu'un jour de fermeture, une délégation étrangère en visite officielle a emprunté récemment... le monte-charges pour se rendre à la galerie des impressionnistes !

Travaux muséographiques

Le plan DMT des travaux programmés au RDC au 2nd semestre 2014 a été envoyé très tardivement, de façon à ce que les représentants du personnel ne puissent formuler aucune observation, par exemple sur l'accessibilité rendue très difficile aux personnes à mobilité réduite.

La CGT alerte sur le risque d'engorgement des visiteurs, d'étranglement et d'encombrement de la zone Courbet / café de l'Ours.



Septembre 2013 : sanitaires publics du 6^e étage



Septembre 2014 : les mêmes sanitaires du 6^e étage, un an plus tard.

Suivi du CHSCT

- La CGT avait demandé la remise en fonction des fiches de demande de travaux. Engagement du CHSCT du 3 avril 2014. Mise en place retardée.

- une seule commission cantine en 2014 (janvier), et peu de suite sur les engagements.

La CGT avait signalé la dégradation de la qualité des repas en soirées locations d'espaces (facturés 22 € au tiers) : ce point a été supprimé du compte rendu établi par l'administration.

- amiante : un diagnostic de suivi a été effectué sur l'état de l'amiante tressée/collée d'une sélection de portes coupe-feu sur les 300 que compte le musée d'Orsay. Aucune dégradation des fibres d'amiante n'a été détectée sur les portes observées.

La semaine suivant ce CHSCT, la peinture des tresses amiantées était décapée sur des portes coupe-feu...



Tresses d'amiante collées passées au décapant

Pas d'amiante repérée au musée de l'Orangerie.

- accidents de travail : sur les 44 accidents de service déclarés en 2013, aucun n'a été porté à la connaissance du CHSCT. Aucun non plus en 2014, alors que prévenir sans délai les membres du CHSCT de tout accident de travail est une obligation réglementaire.

- aménagement de postes (art. 25 décret 28/06/2011) : port de charges lourdes, efforts physiques intenses, station debout prolongée, montée et descente régulière d'escaliers, changements d'équipe « suite à conflits interpersonnels » explique le médecin.

Les membres du CHSCT n'ont connaissance d'aucun refus motivé d'aménagement de poste via les fiches de suivi, alors que « la plupart » des demandes du médecin de prévention ont été acceptées par l'administration (et non « toutes » comme écrit dans le procès verbal).

Le CHSCT n'est donc pas tenu informé des motifs de refus d'aménagements de postes, malgré la réglementation et la mise en place d'une fiche de liaison.

L'inspecteur ISST confirme que le CHSCT devrait en être tenu informé.

- bisphénol : la CGT demande que les agents soient informés des risques lors de leur recrutement.

Examen des registres

Orsay et Orangerie :

« VISA DE L'ADMINISTRATION ET DATE » : pas de dates, et parfois pas de visas.

« SUITES ET DATES » : « transmis » sans date = ce n'est pas une réponse aux problèmes.

Quand il arrive que les réponses soient datées, c'est six mois plus tard : signalement d'agent le 9 avril, réponse du 15 septembre : « transmis ; signalé » ! Pour les suites, on repassera.

Faut-il s'étonner de la démotivation et du désengagement de nombreux personnels, alors que le registre pourrait alimenter utilement le DUERP auquel les personnels doivent être associés, ce qui n'est jamais fait. La Direction s'engage à dater le suivi et à préciser les délais prévus pour les résolutions.

L'absence de cartels de déplacement d'œuvres provoque de fréquents incidents avec les visiteurs. La liste des mouvements d'œuvres du lundi (jusqu'à 60 ces temps-ci) n'est communiquée aux agents postés que le mercredi. Les agents n'ont donc pas l'info le mardi, jour de haute fréquentation.

Plusieurs agents signalent leur « difficulté de faire respecter l'interdiction de photographier » : SUITE donnée par l'administration : « Merci de consulter le médecin de prévention. » C'est noté instantanément !

Plusieurs agents signalent des irritations ORL, des allergies, de l'asthme. Réponse donnée : « Changez de musée »...

C'est le management maison de prévention santé.

Vitrine défectueuse, ventouses décollées : risque de vol d'œuvres et de chute de la vitrine sur le public. SUITE donnée par le dépt. Sécurité-Sûreté : « *Signalé à la régie des œuvres* »

C'est tout ? Ne faut-il pas prendre des mesures immédiates de sûreté ?

Palettes RMN et dépliants expo stockés dans le couloir, malgré l'urgence SSI sur les unités de passage réduites, la vacuité des cheminements d'évacuation. SUITE donnée : « *consignes transmises à la librairie* ».

Ce n'est pas la librairie qui gère les trois palettes de dépliants expo « *Archives du rêve* » qui sont restées en place dans le couloir deux mois après la fin de l'exposition.

11 rue de Rome : pas d'observations des agents dans le registre, qui est périmé sur la liste des acteurs de prévention.



Le bâti se lézarde et se fissure...

Procédure de sécurité-incendie à l'**Orangerie**

Le document fourni manque de lisibilité, et de clarté dans la succession chronologique des opérations, où la levée de doute a été omise. La CGT rappelle qu'il ne doit pas être demandé aux agents d'assurer simultanément une mission de sécurité et une mission de sûreté.

La Direction s'engage à retravailler ce document, qui sera donc présenté en suivi au prochain CHSCT.

Pénibilité – recensement MCC

Le tableau Excel/Calc de 24 pages versé au dossier est vierge.

Accessibilité PMR

De nombreuses opérations, aussi bien d'envergure que d'une foule de petits détails, sont programmées ou en cours de réflexion, aux plans de la signalétique, de l'information/orientation, de la médiation et de la muséographie, de l'accès aux sanitaires, etc.

Sur le cadre bâti, il est prévu à l'**Orangerie** la mise en place d'un garde-corps et d'une main courante pour l'escalier d'entrée ouest.

La CGT souhaite la remise en place à Orsay des mains courantes enlevées l'an dernier sur le large escalier du milieu du RdC de l'allée centrale, menant à la galerie Seine.

Sur le plan de la gestion RH, la CGT rappelle que 6 % des effectifs est un seuil, et non un quota. Il peut être dépassé.

La Direction précise avoir atteint le seuil des 6 % sur le T2 (MCC), mais pas sur le T3 (EPMO).

Ceci confirme les propos répétés de la CGT : les emplois RQTH sont concentrés en accueil-surveillance, il y en a très peu dans les services administratifs.

Protocole de sécurité d'agents EPMO intervenant en milieu carcéral

Point demandé par la CGT, qui se réjouit du développement des actions du M'OO en faveur de publics empêchés.

Une convention est établie entre l'EPMO et le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) qui prévoit l'intervention de conférenciers et d'animateurs, volontaires et préparés, en milieu carcéral : maison d'arrêt et établissement de préparation des détenus en fin de peine à leur réinsertion sociale.

Elle découle de la circulaire du 3 mai 2012 entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice.

La CGT confirme la nécessaire information des intervenants sur le cadre juridique des projets culturels (code de procédure pénale et loi pénitentiaire).

Procès verbal du CHSCT du 3 avril 2014 :

Avis : favorable unanime (5 voix CGT - SUD absent)

Le médecin de prévention demande des corrections au texte sur ses propos : suppression de « *des agents qui arrivent au travail avec 20 de tension ou en pleurs* ».

Ajout de : retraite anticipée à taux plein « *sous conditions* ».

Ajout de : absence de motivation chez « *certaines des agents* » et non « *chez les agents postés* ».

Suppression de « *une déclaration* » pour se faire connaître au cabinet médical.

La Direction reproche aux représentants du personnel de demander des corrections sur les propos retranscrits de la Direction, et... demande des corrections sur les propos des représentants du personnel !

La CGT souhaite que les décisions et engagements pris au présent de l'indicatif par la Direction en séance ne soient pas retranscrits au conditionnel dans le procès verbal, car cela vide le CHSCT de toute efficacité opérationnelle, et le rend purement virtuel.

Question diverse

La CGT demande des informations sur le projet annoncé d'ouverture 7 jours sur 7, pour le M'OO.

La Direction déclare ne pas souhaiter communiquer localement, comme demandé par le MCC.

C'est curieux car au même moment (2 octobre) la Direction du musée du Louvre a diffusé à ses personnels un communiqué d'information sur le projet 7 jours sur 7.

La CGT redit les conséquences majeures de ce projet sur les conditions d'accueil des visiteurs, et donc sur les conditions de travail des agents, l'impact sur leurs missions et métiers, l'organisation de leurs plannings de travail, les contraintes sur leurs temps de transport, sur leurs droits à congés, sur leur vie familiale.

Prochain CHSCT M'OO :
jeudi 18 décembre 2014

Bulletin d'adhésion à la CGT

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : e-mail :

.....

A retourner à : **CGT** musée d'Orsay, 62, rue de Lille,
75343 PARIS cedex 07

ou à : **CGT** musée de l'Orangerie, Jardin des Tuileries,
75001 PARIS